

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 août 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 2 juillet 2012 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Une nouvelle déclaration a été déposée.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2012-08-120

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$61 054.17 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

2012-08-121

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13030335 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$643.49 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées, pour la période du 03-06-2012 au 30-06-2012, concernant l'avancement des travaux pour la réalisation du relevé sanitaire à chaque résidence, la compilation des résultats et rapport, dépenses admissibles. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIERE MITIS – ROUTE DU PORTAGE)**

2012-08-122

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 15028909 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$3866.04 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la rivière Mitis – route du Portage, pour la période se terminant le 30-06-2012 concernant l'avancement des travaux pour la conception des plans et devis, la demande d'autorisation au MDDEP, l'estimation du coût des travaux et dépenses admissibles. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010-2013).

10- **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

2012-08-123

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas St-Laurent** qui aura lieu à Val-Brillant le 18 septembre 2012 au coût de 65\$ pour les frais d'inscription.

11- **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

2012-08- 124

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2012 au 21 septembre 2013, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

12- **RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

2012-08-125

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise les travaux suivants sur les chemins municipaux :**

- **Réfection de fossé**

• **Rang 1 Massé**

-À 1.8 km de la route Massé, réfection de fossé du côté droit du chemin sur une longueur de 61 mètres

-À 2.8 kms de la route Massé, réfection de fossé du côté droit du chemin sur une longueur de 178 mètres

Travaux effectués : 24 heures de creusage avec la rétrocaveuse, 16 heures de transport avec rétrocaveuse et camion 10 roues

- **Rechargement de gravier**

- **Rang 1 Massé à partir de l'intersection avec la route Massé :**
 - À 50 mètres de l'intersection : sur une distance de 25 mètres - 2 voyages de gravier (32 tonnes)
 - À 0.6 km de la route Massé (face au no civique 108) : distance de 30 mètres - 2 voyages de gravier (32 tonnes)
 - À 1.1 km de la route Massé (face au no civique 115) : distance de 40 mètres – 7 voyages de gravier (112 tonnes)
 - À 1.8 km de la route Massé (face au no civique 118) : distance de 30 mètres – 2 voyages de gravier (32 tonnes)
 - À 2.8 kms de la route Massé : distance de 250 mètres – 20 voyages de gravier (320 tonnes)
 - À 3.9 kms de la route Massé : distance de 45 mètres – 6 voyages de gravier (96 tonnes)Face au no civique 195 : distance de 20 mètres - 2 voyages de gravier (32 tonnes)

Total 440 mètres – 41 voyages (656 tonnes)

- **Rang 4 et 5 Massé**
 - À 0.1 km de l'entrée du rang : distance de 20 mètres - 2 voyages de gravier (32 tonnes)**Total 20 mètres – 2 voyages (32 tonnes)**

- **Route du Portage (à partir de l'intersection avec le Rang 3 Massé en direction de Ste-Angèle de Mérici)**
 - À 0.5 km : distance de 250 mètres – 12 voyages de gravier (192 tonnes) (jusqu'au no civique 290)
 - À 1.3 km : distance de 200 mètres - 3 voyages de gravier (48 tonnes)
 - À 2.6 kms : distance de 350 mètres – 20 voyages de gravier (320 tonnes) (du no civique 249 jusqu'au no civique 244)**Total : 800 mètres – 35 voyages (560 tonnes)**

- **Route du Portage à partir de l'intersection avec le Rang 3 Massé en direction de La Rédemption**
 - À 0.3 km : enlever un vieux tuyau, rechargement de 1 voyage de gravier (16 tonnes)
 - À 0.9 km : distance de 1.4 km – 20 voyages de gravier (320 tonnes)
 - À 1.1 km : enlever roches dans le chemin avec rétrocaveuse, refermer trous avec 1 voyage de gravier (16 tonnes) sur une longueur de 10 mètres**Total : 1410 mètres – 22 voyages (352 tonnes)**

- **Route du Portage à partir de l'intersection avec le Rang 4 et 5 Massé en direction de Ste-Angèle de Mérici**
 - À 0.9 km : distance de 180 mètres – 7 voyages de gravier (112 tonnes)**Total : 180 mètres – 7 voyages (112 tonnes)**

- **Rang 3 Massé à partir de l'intersection de la route Massé**
 - À 1.4 km de la route Massé : distance de 20 mètres – 1 voyage de gravier (16 tonnes)
 - À 1.6 km de la route Massé : distance de 20 mètres – 2 voyages de gravier (32 tonnes) face au no civique 315
 - À 2.3 kms de la route Massé : distance de 40 mètres – 4 voyages de gravier (64 tonnes) face au no civique 319
 - À 2.6 kms de la route Massé : distance de 45 mètres dans la côte Inconnue – 7 voyages de gravier (112 tonnes)
 - À 4.3 kms de la route Massé : distance de 15 mètres – 2 voyages de gravier (32 tonnes)
 - À 5.5 kms de la route Massé : distance de 45 mètres – 5 voyages de gravier (80 tonnes)

Total : 185 mètres – 21 voyages (336 tonnes)

- **Rang 3 Massé Ouest à partir de l'intersection avec la route du Portage en allant vers les Hauteurs**
 -À 8.9 kms de la route du Portage : distance de 45 mètres - 5 voyages de gravier (80 tonnes)
 -À 1.2 km de la route du Portage : distance de 20 mètres - 3 voyages de gravier (48 tonnes)
 -À 2.3 kms de la route du Portage : distance de 15 mètres - 1 voyage de gravier (16 tonnes)
 -À 2.6 kms de la route du Portage : distance de 15 mètres - 1 voyage de gravier (16 tonnes)

Total : 95 mètres – 10 voyages (160 tonnes)

- **Rang 2 Massé à partir de l'intersection de la route Massé**
 -À 1.8 km de la route Massé : distance de 25 mètres - 2 voyages de gravier (32 tonnes)
Total : 25 mètres – 2 voyages (32 tonnes)

Rechargement de gravier des chemins municipaux : Au total, il y a eu 140 voyages de gravier tamisé 0 – ¾ (ou 2240 tonnes) sur une longueur de route de 3155 mètres.

13- AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'EMPIERREMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS

2012-08-126

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à **procéder à l'appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant le projet de stabilisation des berges en bordure de la rivière Mitis le long de la route du Portage**, avec les plans et devis conçus par la firme d'ingénierie BPR.

14- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF POUR LES RANGS – HIVER 2012-2013

2012-08-127

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demande des soumissions pour l'achat de 15 voyages de sable tamisé** pour les besoins d'abrasif dans les rangs pendant la période hivernale 2012-2013.

15- ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

2012-08-128

Considérant qu'aucune évaluation des bâtiments municipaux n'a été faite depuis plusieurs années;

Considérant que les élus estiment qu'il est nécessaire qu'une mise à jour du coût de reconstruction à neuf des bâtiments soit effectuée afin que les dits bâtiments soient assurés à leur juste valeur et ainsi éviter qu'une couverture d'assurances insuffisante occasionne des pertes considérables à la municipalité en cas de sinistre;

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions auprès de deux firmes d'évaluateurs à cette fin;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant :

- Les Évaluations Claude Dionne : 1600\$ taxes en sus
- Servitech Services-Conseils: 4400\$ taxes en sus

En conséquence

Il est proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission des Évaluations Claude Dionne afin de procéder à l'évaluation des bâtiments municipaux**, soit la salle communautaire, le garage municipal ainsi que les deux remises à abrasif et ce, pour un montant de 1600\$ taxes en sus.

16- **VARIA**

A) **AFFICHAGE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER**

2012-08-129

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à afficher **l'offre d'emploi pour un poste d'opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2012-2013 et à faire paraître la dite offre dans le journal l'Avantage.

B) **PLACEMENT D'UN MONTANT DANS LE COMPTE AVANTAGE INVESTISSEURS ENTREPRISES DESJARDINS**

2012-08-130

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise qu'un montant de **\$50 000** soit prélevé du compte courant de la municipalité afin d'être **placé dans le compte Avantage Investisseurs Entreprises Desjardins**.

17- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

18- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 20h50.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière

